Demande de renseignements

Par Vanesspi
Bonsoir je suis dans la meme société depuis 9 ans maintenant et je voulais savoir si en cas de démission de ma partigiavais droit à ma prime d'ancienneté merci cordialement
Par florian15
Bonjour,
Non, vous n'avez pas le droit à une prime d'ancienneté si votre intention est de démissionner de votre poste.
Cordialement.
Par janus2
Bonjour, De quelle prime d'ancienneté parlez-vous ? Normalement, une prime d'ancienneté est versée chaque mois avec le salaire
Par florian15
Bonjour à tous,

Je pense que Vanesspi nous interrogeait pour savoir, le sous-entendant, si au même titre d'un licenciement, une indemnité lui serait versée calculée sur son ancienneté, ce qui n'est pas le cas pour une démission.